



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE BORDEAUX
REGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 juin 2011

Le présent procès verbal
compte 42 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 18 membres présents sur 29 (annexe 1).

Le Proviseur présente les excuses de Mme SABOUREAU.

M. PEILLON sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté (annexe 2).

Deux modifications sont apportées au procès verbal de la séance du 28 avril 2011.

- paragraphe 7 : le voyage à Bordeaux dans le cadre de l'art est mentionné deux fois ; il y a donc lieu de considérer comme nulle la ligne de ce paragraphe 7 comprise entre les sorties à Parentis et à Marquèze.
- paragraphe 9.1 : La journée au centre Jean Rostand, mentionnée dans les projets proposés au FAI, concerne deux classes de seconde.

Après ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Projet d'établissement

Le projet d'établissement proposé lors de la séance précédente n'a pas appelé de commentaires supplémentaires, ni des membres du CA, ni des autres membres de la communauté éducative. La version proposée en mars est donc soumise au vote et adoptée à l'unanimité. Elle figure en annexe 3

2. Poste profilé.

Il avait été évoqué à la dernière séance la possibilité de demander une transformation de poste à l'occasion du départ de M. DANTHEZ en retraite.

Il s'agissait, dans la perspective d'une demande d'ouverture de section européenne, de recruter un professeur d'histoire-géographie habilité en anglais.

La décision avait été repoussée, à la demande des représentants des enseignants.

Ce projet est donc soumis au vote.

Contre : 0 Abstentions : 6 Pour : 12.

3. Règlement intérieur de l'internat

Les modifications suivantes sont proposées :

- Suppression des articles concernant les internes de MPSI, la classe étant fermée, ces articles n'ont plus de raison d'être
- § I : Ajout « le vendredi après-midi la bagagerie est ouverte uniquement entre les cours, une fois par heure »
- § III Il est interdit de détenir et consommer des denrées périssables dans les dortoirs » est remplacé par « Il est interdit d'introduire des produits frais dans les dortoirs ».
- § III En cas d'urgence de nuit ... Remplacer « le Conseiller principal d'Éducation de service » par « le fonctionnaire de service de garde ».

Ces 4 modifications sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité. Le nouveau RI de l'internat figure en annexe 4.

Par ailleurs il a été proposé d'introduire l'idée que les téléphones portables devaient être remis dans les chambres des surveillants pendant les heures d'études. Le Proviseur s'oppose à cette proposition : il ne souhaite pas engager la responsabilité de l'établissement en cas de vol ou perte à cette occasion.

L'usage du portable reste donc interdit pendant ces heures, comme pendant les cours.

Mme SCHEPP fait remarquer qu'il est de plus en plus difficile de lutter contre l'usage de ces appareils pendant les cours. S'il reste interdit par la Loi de confisquer ces téléphones, d'autres sanctions restent possibles. M. PEILLON fait remarquer que tous les cas qui lui ont été signalés ont été traités.

Avant d'aborder la modification proposée au règlement intérieur, il est nécessaire de traiter le point 5 de l'ordre du jour.

M. PEILLON présente donc les travaux, réflexions et projets sur l'accompagnement personnalisé et la réussite des élèves en seconde.

Ces deux thèmes ont été traités à diverses reprises : conseil pédagogique en janvier, journée de solidarité le mercredi 18 mai, 2 réunions de 2 groupes de travail et un conseil pédagogique en juin, 2 réunions d'élèves délégués, un questionnaire à tous les élèves de seconde, une dernière réunion est prévue le 4 juillet.

4. Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé s'est déroulé dans un cadre commun : deux classes alignées pour deux heures consécutives, à effectifs allégés. Il y avait donc 4 professeurs par heure de cours.

Suivant les barrettes, l'utilisation a été variée : mélange ou non des deux classes, les contenus ont également été très différents suivant l'inflexion choisie par les enseignants.

Les élèves n'ont pas été convaincus de l'utilité de cette nouveauté : une grande partie des 163 élèves ayant répondu au questionnaire n'ont pas vu, contrairement à la plupart des enseignants, la rentabilité de ces heures. Ils ont été déroutés par l'aspect non disciplinaire, l'absence de notation et n'ont pas forcément fait le lien entre ces heures et certains progrès dans leur métier d'élève. Il conviendra donc de rendre plus lisible l'apport de cette opération, pour eux et pour les familles.

En seconde il s'agira donc

- d'harmoniser les pratiques pédagogiques,
- de fournir un document simple aux élèves et aux familles explicitant buts et méthodes,
- de mieux positionner le professeur principal dans cette opération : tout professeur principal aura deux heures d'AP dans son service, sauf nécessité de service réduisant ce nombre à 1,
- Les barrettes sur 2 classes seront abandonnées.

Sur ce dernier point, Mlle PERBOST émet des regrets, l'équipe dans laquelle elle a travaillé cette année ayant trouvé ces échanges intéressants et efficaces. Il lui est répondu qu'à la demande d'équipes précises, ces alignements seront être maintenus, toujours sous réserve de la possibilité matérielle, mais seulement sur demande et non plus systématiquement : l'ensemble des contraintes nées de ces alignements étant trop important si le besoin n'en est pas ressenti et si l'utilisation n'en est pas demandée.

En classe de 1^o, l'AP sera mis en place à la rentrée 2011.

Il est proposé de le répartir de la façon suivante : 1 heure élève (dédoublée) au 1^o semestre, 3 h élèves au 2^o semestre : celle du 1^o semestre plus 2 sur le créneau horaire libéré par les TPE. Le total sera donc bien de 2 heures années et l'augmentation de ce nombre d'heures au 3^o trimestre permettra de mieux travailler sur l'orientation post-bac à un moment où les élèves commencent à y être mieux sensibilisés.

Figurent en annexe 5 les documents prévus pour cette organisation, toujours sous réserve des contraintes de service.

5. Réussite en seconde

Les modifications de caractéristiques du public accueilli en seconde nécessitent une amélioration du suivi des élèves. Les réunions de travail évoquées ci-dessus ont fait émerger 4 axes d'actions :

- Motiver l'élève pour ses études,
- Amélioration de la connaissance et du suivi de l'élève,
- Développement des relations avec les familles,
- Renforcer le travail collectif et la cohésion des pratiques pédagogiques et de l'encadrement.

Figure en annexe 6 un document de synthèse

Les élèves changent et ce changement nécessite de renforcer les liens avec les familles.

Le passage du collège au lycée, fait remarquer Mme ROI au titre des parents d'élèves, est vécu difficilement : on passe d'un monde très clos et protégé à ce qui est perçu comme une liberté totale. Même si ce n'est pas le cas, cette perception mérite d'être traitée.

L'objectif du lycée est bien de faire acquérir aux élèves accueillis en seconde une totale autonomie pour leur permettre de vivre leur vie d'étudiant dans les meilleures conditions, mais cela doit se faire en trois ans.

Une lettre sera adressée à la rentrée aux familles pour donner quelques repères simples de la vie au lycée.

A propos de cette information, le Proviseur présente les statistiques de fréquentation du site Internet du lycée, qui a reçu une moyenne de 400 visiteurs par jour (annexe 7).

Par ailleurs, après diverses hésitations cette année, aussi bien sur les missions que sur l'éventuelle rémunération, il sera possible de mettre en place l'an prochain un tutorat qui devrait concerner au maximum une trentaine d'élèves. Il ne s'agit en aucun cas d'aide disciplinaire. La mission du tuteur figure au BOEN et est reprise en annexe 8.

5 professeurs se sont portés volontaires.

M. DRÔ, qui s'est porté également volontaire pour ce faire, sera chargé de la coordination du tutorat jusqu'à son départ.

En effet M. DRÔ partira en retraite le 1^{er} mars. Entre la rentrée et cette date, il a accepté d'être affecté au lycée DURUY comme TZR, ce qui a permis la nomination de sa remplaçante au 1/9/2011 et permettra ainsi au lycée de bénéficier de trois CPE pendant 6 mois.

6. Règlement intérieur

Dans le cadre de ce suivi encore augmenté des élèves de seconde, il est proposé de mettre en place un carnet de liaison, beaucoup plus simple que ceux des collèges. L'exemplaire de la version actuellement proposée, après consultations et modifications, figure en annexe 9.

Il est donc proposé d'intégrer l'existence de ce document dans le règlement intérieur en lui ajoutant un article 7 ainsi rédigé :

« A leur arrivée les élèves de seconde reçoivent un carnet de liaison qui est utilisé par les enseignants pour transmettre aux familles des informations sur le travail ou le comportement et par les familles pour communiquer avec les enseignants. Ce carnet pourra être réclamé à tout moment par le professeur principal ; les enseignants, l'administration ou la vie scolaire, qui pourront en faire un outil de préparation des conseils de classe. »

Mlle PERBOST signale son inquiétude forte sur les dangers que certains élèves font courir à leur santé par des consommations addictives.

Ce carnet pourra faciliter la prise de contact avec les familles.

MM. LESBÉGUERIES et ENAULT, élus des élèves, signalent que cela est fait en toute connaissance des risques : l'information est forte dans les collèges et continue en lycée.

Les articles suivants voient leur numéro augmenter d'un.

Le vote de cet article, et donc de la création de ce carnet, donne un résultat unanimement positif.

Le RI actualisé figure en annexe 10.

7. CESC

M. PEILLON présente ensuite le bilan annuel des actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Ce bilan figure en annexe 11.

C'est l'occasion de demander aux membres du CA de s'informer et de retransmettre à l'administration de nouveaux axes d'actions qui leur paraîtraient intéressants.

L'an dernier l'idée de travailler sur les dangers de l'Internet avait émergé.

Un travail avait donc été programmé dans chacune des classes de seconde. 3 classes ont travaillé avec la Ligue des Droits de l'Homme et ont particulièrement apprécié. Les 5 autres classes devaient rencontrer l'association Calysto. Cela n'a malheureusement pas pu se faire, l'intervenant étant tombé malade la veille du jour prévu pour son intervention, et celle-ci était programmé trop tardivement dans l'année pour pouvoir être reportée.

M. LESBEGUERIES regrette que les terminales soient peu concernées par ces opérations. Il est en effet clair qu'à ce niveau la priorité est donnée aux heures de cours en vue de l'examen, et que presque tous les élèves de T étant passés par la 2^e au lycée, ils ont déjà reçu les informations proposées.

Mme ROI signale que certaines opérations (par exemple le témoignage d'Elena ALFARO) pourraient sans doute rentrer dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Une programmation sur les mêmes bases est donc prévue l'an prochain, sous réserve de nouvelles demandes, et tout en saisissant les opportunités locales non prévues à ce jour.

Un projet global (un axe santé, un axe citoyenneté) a été élaboré et sera soumis pour demande de subvention à la Région. Cette demande est unanimement approuvée.

8. Travaux

Les travaux programmés suivent leur cours. La salle media langues et les dernières fenêtres de l'internat devraient être mis en chantier pendant l'été.

Le proviseur informe le conseil qu'il a adressé un courrier à Mme COCCULA, Vice Présidente du Conseil régional en charge de l'Enseignement, pour lui dire notre satisfaction devant le travail de pré-étude effectué pour la chapelle et lui demandant son appui pour faire avancer ce dossier.

9. Crédits d'Etat

M. LAFORIE présente le document figurant en annexe 12.

Les crédits « LOLF » s'élèvent cette année à 4.400 € (6.198 en 2010, 8491 en 2009, 10055 en 2008).

Cette baisse rend la situation très difficile.

Il est proposé d'affecter 1300 € aux droits de reprographie, 778.70 € aux frais de stage en entreprise (BTS) et le reliquat, 2.321,30 €, au fonds social.

Malgré les restrictions apportées cette année à ce type de dépenses, il a été engagé la somme de 6.057 € sur l'année scolaire. Afin de pouvoir rester sur une prévision de dépenses de cet ordre et de prévoir au budget une somme de 6.237,67 €, il est proposé de prélever sur des lignes inutilisées depuis longtemps (actions scientifiques, 480.20 € et projets du J38 pour 88.88 €).

Le conseil accepte de voter cette répartition, sous réserve que soit joint le vœu figurant en annexe 13.

Ce vœu et cette répartition sont soumis au vote et recueillent tous deux un accord unanime.

10. D.B.M.

M. l'intendant propose ensuite une décision budgétaire modificative n° 4 figurant en annexe 14.

Elle prend en compte ces crédits d'Etat et quelques autres dépenses.

Les fonds de réserve restent à un niveau honorable.

Accord unanime du C.A.

11. Concessions de logement

En annexe 15 figure la répartition proposée pour les logements de fonction en 2011-2012.

Par rapport à la situation actuelle les modifications sont les suivantes :

- Départ (cf. § 6) de M. DRÛ de son logement et affectation de sa remplaçante (Mme FRANCEZ si les documents officiels confirment les décisions annoncées en CAPA)
- Ancien appartement de l'infirmière : devient vacant

Par ailleurs M. GUELLER a fait part de sa très probable mutation pour un autre département. Son logement sera réservé à son successeur.

12. Diverses décisions financières

Le chef d'établissement est autorisé à renouveler le contrat de vérification des installations du lycée, conformément aux normes de sécurité, avec la société Dekra (unanimité).

Il est autorisé à adhérer à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Région Aquitaine et le lycée pour la mise en place du contrôle quinquennal réglementaire des ascenseurs (unanimité).

Le conseil d'administration discute ensuite de la possibilité de louer le gymnase au stade montois football, qui ouvre l'an prochain une section de « futsal ». Les horaires demandés correspondent à une tranche inutilisée : 20 h 30 à 22 h 30 deux fois par semaine. Il n'y aura pas de contrainte nouvelle pour les personnels et les enseignants d'EPS n'y voient pas d'objection. Le vote est unanimement favorable

Le proviseur est autorisé à signer l'ensemble des conventions d'utilisation précaire de ce gymnase, comme l'an passé (unanimité).

13. Maîtres au pair

Après diverses interprétations des textes présentant les souhaits et instructions du Conseil Régional, il apparaît que le renouvellement des maîtres au pair est accepté, dans la limite de l'existant. Les lycées voisins ont déjà pu entamer les procédures de recrutement.

Le Proviseur fait d'ailleurs remarquer qu'il y a une difficulté locale dans le calcul des quotas pour l'attribution des assistants d'éducation : il semble que l'Etat calcule sa dotation sur la base de dortoirs de 48 places, alors que le bâti a contraint la Région propriétaire à construire des dortoirs de 32 places, augmentant ainsi les besoins en surveillance.

Il est donc proposé de procéder au recrutement de 4 maîtres au pair en 2011, comme cela était le cas en 2010.

Accord unanime du conseil.

14 Motion concernant l'allemand

M. LESBEGUERIES, représentant des élèves, présente une motion concernant la nécessité d'assurer au lycée un enseignement d'allemand 2^o langue.

Il insiste sur le fait que, malgré l'appui du lycée qui prend en charge certains frais d'inscription au CNED, et malgré l'utilisation d'un peu de temps disponible, pour le moment, de l'enseignant pour assurer un soutien, suivre un enseignement de langue vivante par correspondance n'est pas une solution satisfaisante.

Par ailleurs le lycée est le seul de la zone offrant certains enseignements (italien, SI, arts, ...) Un élève ayant commencé de l'allemand en 4^o doit soit ne pas choisir ces options, soit suivre ces cours par correspondance.

Mme ROI, au titre de représentante des parents d'élèves, soutient fermement ce point de vue et fait remarquer la contradiction entre l'ouverture de sections bi-langues en collège et les fermetures en lycée.

Le Proviseur fait remarquer que, dans le cadre de la réforme du lycée, la différence entre LV1 et LV2 va tendre à diminuer.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'ajout de cette motion au procès-verbal.

Elle figure en annexe 16.

15. Voyage et projets pédagogiques

Voyage en Irlande : Le voyage travaillé au cours de l'année 2010-2011 se déroulera comme prévu la première semaine de septembre. Il regroupera les actuels élèves de 1^oS1. Le Conseil d'administration donne son accord unanime pour recevoir un don de Mme PIOUX de 1.180,23 € et un du FSE de 3.165,31 €.

Voyage de mémoire en Europe : M. Fricot a déposé un projet de voyage pour une classe de TES et pour les TL option arts, dans le cadre des programmes d'histoire, de SES, d'arts. Il a obtenu environ 14.000 € de subventions extérieures, ce qui, une fois prises en compte les autres recettes (lycée, Région, ...) ramènerait le coût de ce voyage à un tarif par élève compris entre 280 et 350 €. Le conseil d'administration vote à l'unanimité le principe de ce voyage et le financement maximum demandé aux familles, 350 €, étant entendu que ce tarif sera diminué autant que faire se peut en fonction d'autres actions à venir.

Projet ECLA : Cette association propose la mise à disposition gratuite d'un traducteur pendant 20 heures pour un travail en anglais. L'expérience de cette année a été très satisfaisante et il est proposé de la renouveler. Accord unanime.

Projet théâtre :

Mme AURENSAN se propose de lancer un important projet culturel basé sur le théâtre et fédérant diverses actions autour du thème du devoir de mémoire.

La pièce maîtresse de l'opération serait l'installation d'un chapiteau, pour quinze jours, dans l'établissement. Il servirait à diverses troupes et serait utilisé par plusieurs disciplines. L'expérience d'une mini-résidence cette année a été très positive et pourrait ainsi être renouvelée et augmentée.

Le montage financier dépend de plusieurs facteurs. Le chapiteau pourra être prêté au lycée gratuitement à condition que le lycée puisse héberger les stagiaires du festival FESTHÉA. La première condition pour donner une suite favorable à ce projet est donc de vérifier cette faisabilité, qui pose certains problèmes : effets personnels des internes, assurance, convention et responsabilité, tarif, ...

Si cet accueil est possible le conseil vote unanimement une possibilité de participation au budget de l'opération pour un maximum de 3.000 €.

16. Document unique

M. POUILLÈS, attaché d'administration, invité au CA du 1/3/2011 y avait présenté le Document Unique et le PPMS. Le Proviseur présente aujourd'hui le résultat des travaux qu'il a coordonnés. Il s'agit d'un document d'une centaine de pages qui restera en consultation possible de toute la communauté auprès du secrétariat du Proviseur et auprès des services de l'intendance.

Ce document unique rédigé au titre de l'année scolaire 2010/2011 est validé à l'unanimité par le CA.

17. Bilan de l'orientation.

Les représentants des enseignants ont demandé un bilan de l'orientation. En annexe 17 figure un tableau en présentant les résultats, pour ce qui concerne la classe de seconde.

On peut noter une baisse de 3 % des passages en première, toutes séries confondues, avec 86 %, un déséquilibre par rapport aux moyennes académiques en faveur de la 1^o L, ce qui s'explique facilement par l'offre des options, comme s'expliquent les taux de STI2D et ST2S, inférieurs à ces moyennes..

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 10.

Le secrétaire de séance
M. P. PEILLON

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX